



LES ARCHIVES DE L'ÉTAT

recrutent

1 assistant de recherche (h/f/x)

contrat de durée déterminée de 24 mois (renouvelable une fois pour 10 mois)

dans le cadre du projet de recherche relatif à la ségrégation subie par les métis issus de la colonisation belge en Afrique (Projet « Résolution-Métis »)

Contexte

Les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces (ci-après les Archives de l'État) sont un établissement scientifique fédéral qui fait partie du Service public fédéral de Programmation (SPP) Politique scientifique. L'institution comprend les Archives générales du Royaume à Bruxelles et 18 dépôts des Archives de l'État répartis dans la totalité du pays, ainsi que le Centre d'Études et Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CegeSoma) à Bruxelles.

Les Archives de l'État acquièrent et conservent (après tri) les archives d'au moins 30 ans des cours et tribunaux, des administrations publiques, de notaires, ainsi que du secteur privé et de particuliers (entreprises, personnalités politiques, associations et sociétés, notaires, familles influentes, etc. ayant joué un rôle important dans la société). Elles veillent que les archives publiques soient transférées selon les normes archivistiques.

Mettre ces documents d'archives à la disposition du public, tout en respectant la protection de la vie privée, est une des missions primordiales de l'institution. Dans les 19 salles de lecture, les Archives de l'État mettent une infrastructure à la disposition d'un public varié. Le service au public directement via Internet (la salle de lecture numérique) est une des priorités de l'institution.

Le projet de recherche « Résolution-Métis »

Le projet de recherche « Résolution-Métis » fait suite à l'adoption d'une « Résolution relative à la ségrégation subie par les métis issus de la colonisation belge en Afrique », adoptée à l'unanimité par la Chambre des Représentants le 29 mars 2018. Cette résolution demande, dans ces articles 6 et 7, que soit mené un vaste projet de recherche sur l'histoire (individuelle et collective) des métis nés dans le contexte de la colonisation belge en Afrique centrale:

Article 6 : « [que soit menée] une recherche historique circonscrite sur le rôle des autorités civiles et des autorités ecclésiastiques dans la façon dont les métis ont été traités à l'époque coloniale au Congo belge et au Ruanda-Urundi ; le résultat étant présenté à la Chambre des représentants »;

Article 7 : « que soit répertorié l'ensemble de leurs dossiers personnels et que soient effectuées des corrélations entre eux, afin de pouvoir résoudre notamment les problèmes causés par des changements de noms ou une mauvaise orthographe de ceux-ci ».

Ce projet est découpé en deux phases, répondant chacune à un des articles de cette résolution.

La phase 1 du projet a débuté le 1^{er} septembre 2019, sous la direction conjointe des Archives de l'État et du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement (ci-après SPF Affaires étrangères). Elle doit répondre à la demande formulée dans l'article 7 repris ci-dessus.

Phase 2 du projet de recherche

La phase 2 du projet, qui a débuté le 1^{er} février 2022, a pour objectif, conformément à la Résolution-Métis, de réaliser une étude historique sur l'implication des autorités belges – politiques, administratives, judiciaires ou encore religieuses – dans la discrimination et l'enlèvement forcé d'enfants métis nés dans le contexte de la colonisation belge en Afrique centrale, dans une approche globale et inclusive permettant de mettre en lumière les cadres de pensée qui ont vu naître et perdurer des pratiques de ségrégation ciblée à l'égard des métis coloniaux.

Cela implique notamment :

- des cadres géographique et chronologique étendus à l'ensemble des territoires sous domination coloniale belge et à l'ensemble de la période (1885-1960 pour l'État indépendant du Congo et le Congo belge ; 1917-1962 pour le Ruanda-Urundi). L'étude ne doit toutefois pas se limiter à la période coloniale, et tâcher de prendre en compte également les causes, conséquences et continuités de ces pratiques de ségrégation et de déplacement, qui sont loin de prendre fin avec les indépendances.
- l'adoption d'une approche globale et inclusive, qui seule permettra de comprendre les stratégies et objectifs à l'œuvre derrière les diverses pratiques ségrégationnistes qui ont été mises en place, et qui incluent les déplacements en nombre d'enfants d'ascendance mixte hors d'Afrique.
- l'analyse de tous les aspects ayant concouru à la mise en place de ces pratiques ségrégationnistes, dont les cadres idéologiques et juridiques entourant les relations interraciales, le mariage mixte, les questions de filiation et de reconnaissance, la tutelle, la nationalité, les adoptions internationales, etc.
- la prise en compte des pratiques et du cadre législatif dans d'autres anciens empires coloniaux en matière de traitement des personnes issues de relations interraciales (France, Royaume-Uni, Pays-Bas, etc.). De même, les études et/ou solutions ou mesures favorisant la réconciliation qui auraient été mises en place dans d'autres pays à cet égard devront être prises en considération par l'équipe en charge de cette recherche.
- la poursuite d'une dynamique participative, en impliquant dans l'encadrement du projet les associations représentant les métis coloniaux et les différents acteurs associatifs, politiques et institutionnels concernés.
- un travail en étroite collaboration avec l'équipe chargée de la phase 1, les deux phases de la recherche étant interdépendantes.

Les résultats obtenus durant cette recherche devront donner lieu à la publication d'un rapport historique en néerlandais et en français. Conformément aux vœux exprimés dans la Résolution-Métis, les résultats de cette recherche seront présentés à la Chambre des représentants.

Supervision et accompagnement du projet « Résolution-Métis »

La phase 2 du projet de recherche “Résolution-Métis” est co-financée par le SPF Affaires étrangères, la Coopération au développement et la Politique scientifique. Elle a lieu sous la supervision des Archives de l’État. Elle est encadrée notamment par un comité scientifique regroupant des experts nationaux ou internationaux. Une optique participative, impliquant des représentants des associations de métis et des acteurs de terrains, a été mise en place. Les phases 1 et 2 du projet sont coordonnés par Pierre-Alain Tallier et Nico Wouters.

Description de la fonction

La personne recrutée doit venir en renfort d’une équipe composée de quatre chercheurs ayant pour mission principale la rédaction du rapport historique susmentionné (phase 2). La personne recrutée sera aussi amenée à travailler en étroite collaboration avec les 2 chercheurs en charge de la phase 1 du projet. Elle effectuera des tâches d’appui à la recherche, sous la supervision générale des coordinateurs du projet, et sous la supervision au quotidien d’un référent au sein de l’équipe. Elle participera à la localisation, à l’identification et à l’indexation de toutes les sources potentiellement pertinentes pour documenter les parcours individuels et collectifs des métis issus de la colonisation belge. Elle devra en outre participer au dépouillement et à l’analyse de dossiers provenant de collections diverses (publiques, privées, inventoriées ou non).

De manière générale, la personne recrutée effectuera donc différentes tâches en appui de l’équipe dans ses principales missions. Ces tâches qui seront déterminées en fonction des besoins spécifiques et dont la proportion et la nature peut donc varier. De manière générale, les tâches assignées à la personne recrutée seront (sans y être limitées) :

- Dépouillement et analyse de séries, collections ou fonds d’archives en fonction des besoins de la recherche ;
- Dépouillement et analyse systématique de sources publiées en fonction des besoins de la recherche ;
- Préparation de notes et établissement de listes sur différents aspects utiles à la recherche ;
- Participation à la gestion des demandes de recherche des origines adressées à l’équipe par des métis ou leurs descendants ;
- Aide à la préparation des dossiers pour les vérifications et la consultation par des demandeurs ;
- Participation à l’encodage des données pertinentes dans l’outil spécifiquement conçu à cet effet (base de données relationnelle devant permettre la reconstitution des parcours individuels, familiaux et collectifs des métis issus de la colonisation) ;
- Le cas échéant, participation à l’ouverture à la recherche de séries ou fonds spécifiques (classement, conditionnement, numérotation, transferts, inventaire, etc.) ;
- Assistance dans différentes tâches d’organisation et gestion (événements, réunions, etc.) ;
- Rédaction de procès-verbaux de différentes réunions en interne et externe, participation à la rédaction des rapports d’activité du projet (trimestriels et annuels) ;
- Participation à la communication sur le projet auprès de la communauté scientifique et du grand public (presse écrite, médias, colloques, publications scientifiques, etc.) selon des lignes

de conduite éthiques et déontologiques établies préalablement et en concertation avec l'équipe;

- Participation aux missions de l'institution (service au public, ouverture à la recherche, accessibilité des collections, transferts, etc.).

Lieu d'emploi

Le lieu de travail principal de la personne recrutée sera le dépôt AGR2 – Joseph Cuvelier (Rue du Houblon, 26-28 à 1000 Bruxelles).

Profil

Diplôme et formation

- Vous êtes porteur d'un diplôme de **Licence/Master en Histoire**.
- Un diplôme et/ou une expérience pertinente en archivistique (par ex : Master avec finalité archivistique), est un atout.
- Un mémoire de Master relatif à l'histoire coloniale est un atout.

Compétences spécifiques

- Une connaissance de l'histoire coloniale de la Belgique et des sources afférentes.
- Une connaissance de la législation relative aux archives, notamment en matière de protection des données à caractère personnel.
- Une connaissance et/ou expérience en matière de normes de description, classement et numérisation d'archives est un atout.
- Capacités en matière de recherche contextuelle et institutionnelle.
- Compétences ICT : Savoir utiliser/gérer une base de données relationnelle (Access, MySQL); maîtrise des traitement de texte, tableurs.
- Bonnes capacités rédactionnelles et communicationnelles.
- Une connaissance du français et du néerlandais est requise, l'essentiel des sources étant en français et le travail ayant lieu dans une équipe et un environnement bilingues.
- Vous êtes en mesure de travailler dans des environnements poussiéreux et peu ventilés.

Compétences génériques

- **Esprit d'équipe, collégialité, transparence et engagement** sont des qualités indispensables à la réalisation des missions du projet.
- Pouvoir faire preuve d'autonomie tout en travaillant en concertation avec l'équipe.
- Faire preuve d'une éthique scientifique irréprochable : vous gérez avec déontologie des données personnelles sensibles.
- Vous êtes orienté résultats et vous respectez les objectifs et les délais qui ont été fixés par le dirigeant du projet.

Conditions de travail

Nous offrons

- Un contrat à temps plein (38 heures/semaine) d'une durée déterminée de 24 mois (renouvelable une fois pour 10 mois).
- Date d'entrée en service souhaitée : **le 1^{er} avril 2023**.
- Horaire flexible.
- Échelle barémique:
 - SW10 (échelle barémique 21.880,00 EUR – 33.895,00 EUR salaire annuel brut non indexé, soit un salaire net de base d'environ 2.375 EUR)
 - SW 11 (25.880,00 EUR – 41.351,00 EUR salaire annuel brut non indexé, soit un salaire net de base d'environ 2.745 EUR). Pour pouvoir être admis à l'échelle SW11, vous devez pouvoir démontrer au moins deux ans d'expérience scientifique ou une autre activité professionnelle considérée pertinente pour la fonction

Avantages

- Transports en commun gratuits pour le trajet domicile/lieu de travail et/ou indemnité bicyclette
- Assurance hospitalisation avantageuse.
- Possibilité de récupérer les heures supplémentaires.
- Possibilité de télétravail
- Minimum de 26 jours de congé annuel de vacances
- Avantages et offres intéressantes via les cartes FED+ et Belspo
- Avantages supplémentaires, voir: www.fedplus.be.

Régime linguistique

Cet emploi est accessible aux candidats pouvant être affectés **au rôle linguistique francophone ou néerlandophone** en application des règles fixées à cet effet par les lois sur l'emploi des langues en matière administrative.

Procédure de sélection

Pour pouvoir entrer en ligne de compte, les candidats doivent introduire leur dossier (en PDF) au plus tard **le 15.02.2023** par e-mail à recruit@arch.be (**référence : NOM_PRÉNOM_candidature_METIS_2023_SW**). Le dossier de candidature doit être introduit en français ou en néerlandais et doit contenir au moins une lettre de motivation et un curriculum vitae (avec indication des grades obtenus), une copie du diplôme requis et un extrait du casier judiciaire.

Les candidats qui sont sélectionnés sur base de leur CV seront invités pour un entretien d'une vingtaine de minutes. L'interview aura lieu le **20.02.2023** et portera entre autres sur le contenu du CV, sur différents aspects de la fonction ainsi que sur la motivation personnelle du candidat. Pour réussir, le candidat doit obtenir 12 sur 20. Le résultat de la sélection reste valable pendant un an.

Pour toute question sur la fonction, veuillez-vous adresser à : delphine.lauwers@arch.be.